

RÈGLEMENT DE CAMPAGNE ET DU JEU CONCOURS ASSOCIÉ

« DITES NOUS COMMENT AMELIORER LE SUIVI DE VOS REMBOURSEMENTS SUR L'APPLI MOBILE »

Version du 07/12/2021

1. ORGANISATEUR

L'Association de Moyens Assurance de Personnes (AMAP), Association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé au 21 rue Laffitte - 75009 PARIS, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro de SIREN 840 599 930, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 19000811 (www.orias.fr), agissant tant en son nom et pour son compte qu'au nom et pour le compte de ses membres, (ci-après « l'Organisateur ») organise du 03/06/21 à 12h00 (12h00 heure française) au 06/08/21 inclus (0h00 heure française) une Campagne (telle que définie dans les conditions générales d'utilisation) et un jeu concours associé (ci-après le « Jeu ») sur le site www.openmhind.malakoffhumanis.com (ci-après le « Site »).

2. PARTICIPANTS

La Campagne et le Jeu sont ouverts à :

- toute personne physique majeure intéressée par l'innovation, désirant y participer à titre personnel et dans un but non commercial, résidant en France métropolitaine (Corse comprise hors Monaco et Andorre), à l'exclusion des salariés de l'Organisateur.

Une seule dotation sera, le cas échéant, attribuée par foyer (même nom, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

3. PRESENTATION DU SITE

Le Site permet aux utilisateurs inscrits (ci- après « l'Utilisateur ») de partager leurs idées, de liker des idées et de faire part de leurs commentaires sur des projets en cours ou à l'étude menés par l'Organisateur mais aussi sur des thématiques plus larges. Ils sont également invités à répondre à des sondages.

4. ACCES AU SITE ET PARTICIPATION

La participation à la Campagne et au Jeu se fait uniquement sur internet sur le Site. La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par l'Organisateur.

Toute personne désirant participer, doit :

- 1/ se connecter à l'adresse <https://openmhind.malakoffhumanis.com>
- 2/ créer un compte sur le Site et accepter les Conditions Générales d'Utilisation, le présent règlement et les chartes de données à caractère personnel du Site ;
- 3/ se rendre sur la rubrique « Participer », sélectionner l'intitulé de la Campagne, et dans le cas où le participant remplit les conditions précisées dans les présentes, valider sa participation en acceptant le présent règlement ;

- 4/ proposer des idées, commenter et « liker » (ce qui signifie aimer) les idées d'autres participants et répondre aux sondages, afin d'accumuler des points bonus (tel que ce terme est défini dans les conditions générales d'utilisation).

Un Utilisateur inscrit à la Campagne (tel que ce terme est défini dans les conditions générales d'utilisation) peut participer plusieurs fois sur toute la durée de la Campagne et du Jeu en proposant des idées, en commentant et « likant » d'autres idées des participants et en répondant aux messages.

Chaque participation désignée comme telle sur le Site donnera des points bonus au participant. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisés du Site. Chaque participant procédera à la manœuvre indiquée sur le Site pour valider sa participation.

L'Utilisateur est seul responsable et reconnaît être l'éditeur des contenus de toute nature qu'il dépose sur les rubriques du Site.

A ce titre, les contenus déposés sur l'ensemble des rubriques ne doivent pas être contraires aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux dispositions des Conditions générale d'utilisation.

Par ailleurs, ils ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers, ni être susceptibles de porter atteinte à l'image du service, de l'Organisateur, ou de ses partenaires.

Sans préjudice des obligations définies dans les conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur s'engage notamment à ce qu'aucun contenu mis en ligne par lui sur le Site à l'occasion de la Campagne ou du Jeu, quelle qu'en soit la nature (pseudonyme, message, fichier, avis, commentaire, visuel, son, vidéo, lien hypertexte, ...) ne comporte ou ne pointe vers des sites internet comportant :

- des contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine;
- des contenus qui enfreignent les droits de propriété d'autres personnes, comme des textes, des images, des secrets commerciaux, des informations internes ou confidentielles, cette énumération n'étant pas limitative; - des contenus effectuant la promotion d'un bien ou d'un service; - des messages non sollicités à caractère publicitaire (spams);
- des contenus qui pourraient être qualifiés de, ou constituer une incitation à : réalisation de crimes ou délits, discrimination, haine ou violence, en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, apologie du nazisme, contestation de l'existence de crime contre l'humanité, atteinte à l'autorité de la justice, diffamation, injure, dénigrement, atteinte à la vie privée, ou encore actes mettant en péril des mineurs, contenu destiné à exhiber des objets ou des ouvrages interdits, messages à caractère diffamatoire, grossier, injurieux, violent ou contraire aux lois en vigueur, messages sur le tabac et l'alcool, contenus comportant des coordonnées personnelles et informations permettant une localisation géographique précise (numéro de téléphone, adresse, etc.), messages incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide, messages permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil ou logiciel, messages permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances, cette énumération n'étant pas limitative;

- une connotation négative ou discriminatoire (par exemple, un pseudo : anti-« X »), un caractère politique, religieux, fasciste, xénophobe, raciste, sectaire ou assimilés, d'insultes, de menaces, ou de publicités;
- des propos discourtois ou abusant des majuscules, écrire en majuscule signifiant «hurler» dans le cadre d'un chat ou forum de discussion.

L'Utilisateur s'engage à apporter sa contribution au service de manière loyale et sincère :

- les idées proposées doivent être en lien avec la thématique du projet de co-création (sujets ouverts à la discussion, testes, appels sondages...). L'Utilisateur peut en proposer autant qu'il veut tant que celles-ci s'inscrivent dans le cadre du projet.
- les commentaires doivent présenter une valeur ajoutée pour le Service : donner ou compléter une idée, lui apporter des précisions ou la mettre en perspective.
- les « like » permettent aux Utilisateurs de faire savoir qu'ils ont particulièrement apprécié une idée.

Seront notamment considérés comme abusives :

- des contributions de type "copie d'idées ou de commentaires", quand des Utilisateurs copient du contenu existant sur la page campagne, contenu posté par l'Utilisateur même ou par d'autres Utilisateurs.
- tout commentaire ou idée en dehors des cas précisés ci-dessus, notamment lorsque cette contribution se substitue à l'utilisation de la fonction Like.
- l'utilisation systématique de la fonction Like (liker indistinctement toutes les idées d'un projet par exemple).

L'Organisateur s'assure que le contenu porte bien sur le thème du débat traité dans la rubrique, ou dans la partie de rubrique, à laquelle il se rapporte et qu'il est conforme aux conditions générales d'utilisation et des présentes.

L'Organisateur se réserve le droit de modérer a posteriori les contributions de toute nature, ainsi que, par exception, les messages et pseudonymes avant et pendant leur mise en ligne, afin qu'ils soient conformes aux présentes.

L'Organisateur pourra ainsi retirer ou rendre illisible tout ou partie d'un contenu hors sujet et/ou contraire aux présentes.

En outre, dans le cas précis où l'Utilisateur ne respecterait pas les règles de contribution, L'Organisateur se réserve le droit, en l'avertissant par message privé s'il y a lieu, de supprimer ses commentaires et/ou idées ainsi que les points et/ou cadeaux y afférents.

Ce non-respect est susceptible d'entraîner la clôture du compte de l'Utilisateur.

L'Utilisateur participant certifie que ses coordonnées envoyées à L'Organisateur sont exactes. Les participants sont informés que les informations qui leurs sont demandées lors du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution des dotations. Les participants

sont par conséquent invités à s'assurer de la validité de ces informations. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations.

5. DESCRIPTION DU SITE ET FONCTIONNEMENT DU JEU

Le Site propose à l'Utilisateur différentes formes de participation : commentaires, likes, réponses aux sondages.

Chaque participation désignée comme telle sur le Site donnera des points bonus au participant.

Sauf disposition expresse contraire, toute nouvelle caractéristique qui améliore ou augmente une ou plusieurs fonctionnalités existantes du Site sera soumis au présent règlement.

6. DOTATION DU JEU

Un tirage au sort final sera effectué à la fin du Jeu le **31/01/2022**. Cette date pourrait être avancée si le seuil de points bonus était atteint avant cette date avec un nombre suffisant de participants ayant atteint ce seuil.

L'attribution des lots à gagner se fera par tirage au sort parmi les participants ayant atteint, à la fin du Jeu et pour chaque lot, le seuil de points-bonus indiqué sur le Site (c'est-à-dire 1000 points bonus pour le 1er lot, 600 points pour le 2ème lot et 400 points pour le 3ème lot). Le barème des points-bonus du Jeu est détaillé sur le Site.

Les lots sont répartis comme il suit :

-1^{er} lot : Carte cadeaux d'une valeur de 300 euros

- 2^{ème} lot : Un casque audio Bluetooth

-3^{ème} lot : Une liseuse

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera remise en jeu parmi les participants ayant atteint le seuil mentionné ci-dessus. En cas d'absence de gagnant de la dotation, l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations ne peuvent faire l'objet de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelque raison que ce soit.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de même valeur si les circonstances l'exigent.

7. ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants seront informés de leur gain et recevront leur lot par courrier électronique à l'issue du tirage au sort. Dans l'hypothèse où le gain n'est pas adressé par courrier électronique, l'Organisateur demandera aux gagnants leur adresse postale de résidence complète (ou adresse email suffisante

dépendant du gain), aux fins de livraison de leur gain. Pour pouvoir bénéficier de leur gain, les gagnants devront impérativement répondre à ce courrier électronique par courrier électronique sous 7 (sept) jours ouvrés.

En l'absence de réponse à ce courrier électronique sous 7 (jours) jours ouvrés à compter de la date d'envoi, l'Organisateur considèrera que le gagnant renonce à son gain. Seuls les gagnants ayant répondu à ce courrier électronique recevront leur lot. Dans l'hypothèse d'une livraison par voie postale, celle-ci aura lieu dans un délai de 10 (dix) semaines environ suivant la fin du Jeu.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot seront donnés en temps utiles aux gagnants.

Tout lot qui serait retourné à l'Organisateur du Jeu par la poste pour quelle que raison que ce soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne sera pas remis en Jeu par l'Organisateur. L'Organisateur ne sera pas tenu de faire des recherches complémentaires.

Par conséquent, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s) ;
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible ;
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire. Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. En pareils cas, le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

8. RESPONSABILITE

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

L'Organisateur ne peut être tenue pour responsable :

- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, de toute interruption ou d'erreurs informatiques quelconques. Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, pour une raison qui ne lui serait pas imputable ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet du Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, l'Organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou

d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

- de l'absence de prise en compte des données relatives à l'inscription d'un participant qui ne lui parviendraient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.
- de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation, avant attribution. Dans ce cas, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à son remplacement par une autre dotation équivalente en termes de prix, sans que le gagnant puisse rechercher sa responsabilité.
- en cas d'impossibilité pour un gagnant de prendre possession de sa dotation en raison du non-respect des modalités prévues au présent règlement, d'incident ou de tout dommage survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leurs dotations.
- De l'annulation, du report, de la modification ou du prolongement du Jeu, suite à un cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

L'Organisateur précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de L'Organisateur. Dans ce cas, L'Organisateur ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur autorise l'Organisateur à diffuser ses contributions (commentaires, idées, contenus etc..) dans le cadre de la Campagne sur le Site. L'Utilisateur concède, à ce titre, un droit d'utilisation non exclusif à l'Organisateur lui permettant de reproduire et de représenter, par voie de diffusion sur le Site, lesdites contributions pendant toute la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier.

L'Utilisateur reconnaît que lesdites contributions sont d'accès libre par l'Organisateur et qu'à ce titre, il reste libre de mettre en œuvre les idées, concepts, etc. exposés dans ces contributions. Par ailleurs, l'Utilisateur déclare ne pas s'opposer à l'utilisation par l'Organisateur de ces contenus à des fins commerciales.

10. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Internet :

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. Les participants ne payant pas de frais liés au volume de leurs communications (titulaires d'un abonnement forfaitaire, utilisateurs de cybercâble...) ne pourront pas obtenir de remboursement, la participation au jeu n'ayant pas eu dans ce cas d'influence sur la facturation. Les frais de communication internet, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du jeu et pour l'envoi du/des courrier(s) électronique(s) de confirmation de l'adresse, pourront être remboursés forfaitairement à tout participant qui en fait la demande, sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine chez son opérateur de communications électroniques au moment du dépôt du présent règlement - soit 0,09 Euro TTC d'établissement d'appel puis 0,03 Euro TTC/minute - pour une connexion de 10 minutes, soit un remboursement forfaitaire et définitif de 0,39 Euro TTC.

communautemh@malakoffhumanis.com

Le remboursement se fera à condition que les participants indiquent clairement :

- leur nom, prénom, adresse complète, email (ces éléments doivent être identiques à ceux saisis dans le formulaire d'inscription)
- le nom du Jeu concerné,
- la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- la photocopie de la dernière facture détaillée internet/téléphone, en entourant la date et l'heure de participation et le montant de la communication,
- et joignent un RIB (indiquant leurs numéros IBAN et BIC) émanant d'un établissement bancaire français.

Un seul remboursement des frais (de connexion/téléphone et d'affranchissement) pourra être effectué par foyer (même nom, même adresse postale). Les demandes feront l'objet d'un remboursement par virement bancaire via le RIB transmis dans un délai de 6 (six) à 8 (huit) semaines à réception de la demande conforme. »

Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue plus d'un mois à compter de la date de la clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

11. MODIFICATION

D'éventuels additifs et/ou modifications au présent règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le déroulement du Jeu. Ces changements pourront faire l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le Site.

12. LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation et de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de 30 jours après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.

FIN DU DOCUMENT